

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1432**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 30, chemin de la Pomme et appartenant au Syndicat des copropriétaires Le Clos des Amandiers

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er mars 2010

Compte-rendu affiché le : 9 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Brachet (pouvoir à M. Bouju), Charles, Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Imbert A (pouvoir à M. Assi), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Daclin, Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 8 mars 2010

Décision n° B-2010-1432

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 30, chemin de la Pomme et appartenant au Syndicat des copropriétaires Le Clos des Amandiers**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 février 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement du chemin de la Pomme à Tassin la Demi Lune, une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 80 mètres carrés environ, à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 65 de la section AR et appartenant au Syndicat des copropriétaires Le Clos des Amandiers.

Aux termes du compromis, la copropriété Le Clos des Amandiers céderait le bien en cause libre de toute location ou occupation, à titre gratuit, selon les dispositions du permis de construire n° 69 244 05Y0038 en date du 22 décembre 2009 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située chemin de la Pomme à Tassin la Demi Lune et appartenant au Syndicat des copropriétaires Le Clos des Amandiers, en vue de la réalisation de travaux nécessaires à l'élargissement de ce chemin.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée - opération n° 1628 - le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2010.

5° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés et de 297,13 € pour le document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2010.